

**N° 7529<sup>1</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2019-2020

---

---

**PROJET DE LOI****portant approbation de l'Accord de partenariat stratégique  
entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et  
le Japon, d'autre part, fait à Tokyo, le 17 juillet 2018**

\* \* \*

**AVIS DU CONSEIL D'ETAT**

(3.4.2020)

Par dépêche du 3 mars 2020, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique, sur demande du ministre des Affaires étrangères et européennes.

Au texte du projet de loi étaient joints un exposé des motifs, une fiche d'évaluation d'impact, une fiche financière ainsi que le texte de l'Accord à approuver.

\*

**CONSIDERATIONS GENERALES**

Le texte en projet vise à approuver l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part, ci-après « Accord », qui a été signé lors du 25e sommet UE-Japon à Tokyo le 17 juillet 2018 et qui constitue le premier accord-cadre bilatéral entre le Japon et l'Union européenne. L'Union européenne et le Japon ont convenu d'appliquer provisoirement l'Accord dans l'attente de son entrée en vigueur. Selon l'exposé des motifs, l'Accord renforcera la coopération dans des domaines tels que la paix et la sécurité internationales, la cybercriminalité, la sécurité énergétique ou encore la coopération en matière judiciaire et répressive.

\*

**EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE**

L'examen de l'article unique ne donne pas lieu à observation.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 22 votants, le 3 avril 2020.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*La Présidente,*  
Agy DURDU

